

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* * * * *
Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

6 – MANDATS & PROGRAMMES

Axe Bus de la Voie du Canal Saint Martory (VCSM)

6.4 – Rapport d'état d'avancement de l'opération : approbation du rapport

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI,
MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M.BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2009.09.28.6.1 du 28 septembre 2009, a confié à la SMAT le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'Axe Bus de la Voie du Canal Saint-Martory.
- Par délibération D.2010.02.22.7.1 du 22 février 2010, a approuvé les principes d'organisation des études et de maîtrise d'œuvre de l'opération de l'Axe Bus de la Voie du Canal Saint-Martory.
- Par délibération D.2010.05.27.8.2 du 27 mai 2010, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement EGIS Aménagement / Ville & Paysages / EGIS Mobilité, pour la réalisation de l'Axe Bus de la Voie du Canal Saint-Martory.
- Par délibération D.2011.05.30.5.2 du 30 mai 2011, approuvait les études d'Avant-projet de l'Axe Bus de la Voie du Canal Saint-Martory (VCSM) telles que présentées dans le dossier de synthèse annexé à la délibération et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle à 31,5 millions d'euros (HT valeur janvier 2008).
- Par délibération D.2011.05.30.5.3 du 30 mai 2011, approuvait l'ouverture de l'enquête parcellaire pour l'Axe Bus de la Voie du Canal Saint-Martory.

1- Planning de l'opération

1.1 - Procédures administratives

Le rapport de présentation de l'avant-projet entérinait que le tronçon 1 se distinguait du reste de l'opération, considérant que conformément au dossier d'appel à projet (Grenelle 1) les travaux devaient avoir débuté avant le 31 décembre 2011 pour pouvoir bénéficier de la subvention. Cette contrainte de délai a pu être tenue dans la mesure où les quelques acquisitions foncières (essentiellement auprès d'OPPIDEA, de Toulouse Métropole et du Conseil Général) ont pu être réglées à l'amiable comme prévu.

Pour les tronçons 2 et 3, l'enquête parcellaire s'est déroulée du 23 janvier au 17 février 2012.

Le 12 avril 2012, la commission d'enquête a émis un avis favorable assortie de la réserve suivante :

Sauf impossibilité technique démontrée, conservation de la clôture de 250 ml sise sur la parcelle 841 AB225 (commune de Toulouse).

La levée de cette réserve a nécessité de reprendre le tracé et le profil en long de la plateforme du TCSP au droit du quartier de Guilhermy afin de s'affranchir d'une acquisition d'une bande de terrain le long du TCSP sur la parcelle susvisée.

Cette modification du tracé a entraîné une acquisition foncière supplémentaire sur un terrain appartenant à Toulouse Métropole.

1.2 – Etudes et consultations

Tronçon 1

Pour les raisons sus évoquées et selon un ~~planning de consultation anticipé~~, l'approbation des lots 1 & 2 des marchés de travaux VRD ~~sur le tronçon 1~~ est intervenue dès le Comité Syndical du 14 novembre 2011, permettant ~~un démarrage des prestations~~ en décembre 2011.

Tronçon 2 & 3

Après l'approbation des études « Avant-projet » en mai 2011, la phase d'études «Projet » s'est déroulée sur environ 6 mois.

Elle s'est concrétisée par l'établissement de Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE), au 1^{er} trimestre 2012, qui ont permis la consultation des entreprises à partir du printemps 2012.

L'attribution de l'intégralité des marchés de l'opération a été entérinée par le comité syndical du SMTC du 8 juin 2012, selon l'allotissement suivant :

- Lot 1 - Infrastructures de voirie du tronçon 2
- Lot 2 - Assainissement du tronçon 2
- Lot 3 - Infrastructures de voirie du Tronçon 3
- Lot 4 - Assainissement du tronçon 3
- Lot 5 - Réseaux secs des tronçons 2 & 3

1.3 – Planning des travaux et mise en service

Les dates d'attribution des différents marchés de travaux rappelées ci-dessus avaient été déterminées dans l'objectif d'une mise en service commerciale de la ligne selon les 3 échéances suivantes :

- Tronçon 1 : décembre 2012
- Tronçon 2 : septembre 2013
- Tronçon 3 : décembre 2013
-

Tronçon 1

Les travaux ont débuté début 2012 pour s'achever au 1^{er} trimestre 2013.

La mise en service du tronçon 1 programmée initialement à la fin de l'année 2012 a été reportée et effective au **11 mars 2013**.

La raison principale de ce report est le sinistre causé sur une canalisation GrDF non déviée à l'occasion des travaux et implantée à une charge insuffisante.

Tronçon 2 et Tronçon 3

Les travaux sur ces deux tronçons se sont déroulés concomitamment, de l'été 2012 à l'automne 2013.

Pour des questions d'organisation liée à la restructuration du réseau bus, la mise en service de l'ensemble des deux tronçons a finalement été entérinée par le SMTC à la rentrée des vacances scolaires de Noël, **soit le 6 janvier 2014.**

2- Adaptations apportées au projet

2.1 - Réalisation du terminus provisoire de la future ligne 87

A l'occasion des réflexions menées sur la restructuration du réseau de bus consécutive à la mise en service de l'infrastructure de l'Axe bus de la VCSM, le SMTC a confirmé la nécessité de créer une nouvelle ligne urbaine, la ligne n°87, réalisant son terminus à l'entrée de Cugnaux.

La réalisation des études puis des travaux en ont été confiées à la SMAT en mars 2013. Cet aménagement a nécessité :

- une acquisition foncière d'un terrain non cadastré appartenant au CG31,
- la réalisation d'études supplémentaires par le MOE,
- la passation d'un nouveau marché de travaux, en procédure adaptée, ainsi que des avenants au lot 4 du tronçon 3 et au marché d'espaces verts.

Le montant de cette modification au programme, estimé à 250 000 €HT, est inclus dans le bilan financier de l'opération présenté au paragraphe 3.

Les travaux correspondants ont été réalisés pour la mise en service de l'opération.

2.2 - Réalisation d'une continuité cyclable chemin de Tucaut

Il a été demandé lors de la réalisation des travaux du tronçon 2 de compléter la continuité cyclable existante le long du chemin de Tucaut, axe routier traversé par l'infrastructure de l'Axe Bus au niveau du Parc Relais (P+R) Tucaut.

La piste cyclable existante s'interrompt en effet en limite communale de Tournefeuille pour reprendre 300 mètres plus loin sur la commune de Cugnaux en direction de la Route de Saint Simon.

La réalisation des études puis des travaux nécessitera :

- la consultation puis l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre,
- éventuellement des acquisitions foncières (selon la solution d'insertion retenue),
- des dévoiements de réseaux (selon la solution d'insertion retenue),
- des travaux de voirie et de génie civil (extension d'un ouvrage existant).

A l'occasion de la création de cette continuité cyclable, seront réalisés, dans le même périmètre, des travaux d'amélioration des accès aux riverains situés face au Parc Relais (P+R) Tucaut (essentiellement de la SLT) ainsi que la création d'une traversée piétonne depuis le P+R vers la future crèche jouxtant ce dernier.

Ces différentes étapes nécessitent par conséquent de prolonger le délai de l'opération l'Axe Bus de la VCSM jusqu'à décembre 2015.

Il est proposé d'intégrer au programme de l'opération cette modification de programme, estimée à 800 000 €HT au stade de la faisabilité, montant exprimé en valeur opération.

2.3 - Adaptations ponctuelles de certains aménagements

Certaines négociations foncières ayant pris un caractère de blocage au cours de l'année 2012, il a été décidé par le maître d'ouvrage de procéder à des adaptations ponctuelles de certains aménagements afin de s'affranchir des délais d'expropriation et de ne pas freiner l'avancement du chantier. Il s'agit des adaptations suivantes :

- Chemin de Tucaut : modification provisoire du tracé de la plateforme de l'Axe Bus,
- Chemin des Bourdettes : modification provisoire par la suppression de la voie d'insertion de l'Axe Bus dans le sens Cugnaux -> Toulouse.

Ces deux adaptations ont cependant pu être abandonnées au préalable de la réalisation des travaux sur les zones concernées, un accord amiable ayant finalement été trouvé avec les propriétaires concernés.

Des reprises d'étude ainsi que des travaux préparatoires ont cependant été réalisés.

- Chemin Petit Jean : suppression en définitif de la voie d'insertion de l'Axe Bus en aval du carrefour, dans le sens Cugnaux Toulouse, cette voie d'insertion n'ayant plus d'utilité dans la configuration finalement retenue en carrefour à feux classique, étant donné la priorité accordée aux bus.

Etude de faisabilité et d'avant-projet ZAC de Guilhermy (automne 2012)

Au mois de mai 2011, Toulouse Métropole a engagé une étude urbaine prospective relative à l'accompagnement urbain autour de la VCSM.

Dans ce cadre et sur le secteur de Guilhermy (correspondant au tronçon 2), Toulouse Métropole a reconnu d'intérêt communautaire par délibération du Conseil le 11 octobre 2012 la réalisation d'un projet d'aménagement urbain, comprenant la réalisation d'un groupe scolaire et d'une ZAC.

Au travers d'un conventionnement entre la SMAT et Toulouse Métropole, les études préliminaires puis d'avant-projet pour la création d'une voie nouvelle permettant de desservir le futur groupe scolaire ont été menées ayant pour conséquence une modification du profil en travers du projet de l'Axe Bus.

La réalisation de traversées réseaux sous plateforme en mesures conservatoires, afin de desservir les futurs lots à aménager, a également été prise en compte dans le cadre des travaux de l'Axe Bus.

Etude de faisabilité du P+R Bachecame (printemps 2012)

Conformément à la décision prise de lever la réserve émise lors de l'enquête publique, il a été étudié au printemps 2012 l'insertion d'un pôle d'échanges au contact du giratoire Bachecame, intégrant un parc-relais d'une quarantaine de places en 1^{re} phase et dont la capacité pouvait être doublée en deuxième phase dans le cadre d'une mutualisation avec le parking adjacent de la surface commerciale.

Faute d'accord amiable avec le propriétaire de la parcelle, la poursuite des études a été suspendue par le SMTC.

3- Budget de l'opération

Programme

L'enveloppe financière initiale était de **31.5 M€ HT** (valeur janvier 2008) y compris **2.3 M€ HT de provisions pour aléas**.

Avant-Projet

L'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée au stade Avant-Projet (mai 2011) respectait cette enveloppe initiale.

Mise en service

L'atterrissage financier prévisionnel établi à l'issue des travaux permet de confirmer le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée à cette opération.

Néanmoins, la maîtrise des coûts durant les différentes phases de cette opération permet de proposer l'ajustement, à la baisse, du budget de l'opération selon la décomposition suivante :

(valeur projet en M€HT)

	<i>Mai 2011</i>	<i>Juin 2014</i>
Acquisitions foncières et libération d'emprises	3 500 000	4 300 000
Déviations de réseaux	500 000	850 000
Travaux	21 500 000	17 150 000
Etude – Maîtrise d'œuvre	1 900 000	1 650 000
Dépenses liées à l'investissement	1 800 000	1 785 000
Provision	2 273 000	765 000
TOTAL	31 473 000 <i>arrondi à 31 500 000</i>	26 500 000

Le nouveau budget de l'opération proposé est ainsi porté à 26.5 M€ HT, comprenant un poste aléa de 0,765 million d'euros permettant de couvrir les différents atterrissages sur les marchés, et est décomposé comme suit :

	Décembre 2013 (valeur projet en €HT)
Enveloppe initiale (programme/AVP)	31 500 000
Prévision d'atterrissage à l'issue des travaux	24 635 000
Modification de programme : réalisation du terminus L87	250 000
Modification de programme : complément continuité cyclable Tucaut	800 000
Provisions pour aléas	765 000
Enveloppe proposée à l'issue de l'opération <u>dont provisions pour aléas</u>	26 500 000
Economie sur l'opération	-5 000 000

Ce qui représente une diminution de 16% du coût de l'opération.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le rapport d'avancement de l'opération de l'Axe Bus de la VCSM.

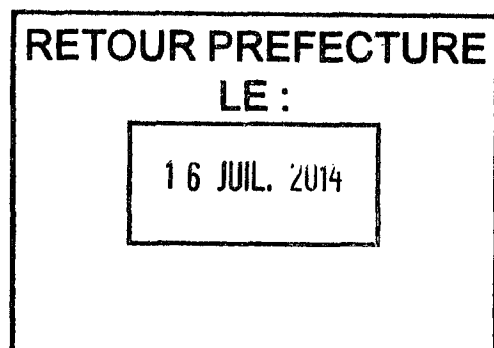
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport d'état d'avancement de l'opération de l'Axe Bus de la Voie du Canal Saint-Martory (VCSM), faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet.

ARTICLE 2 : CONFIRME la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle à 26,5 millions d'euros HT (valeur janvier 2008) avec une part d'aléas provisions pour aléas de 0,765 million d'euros HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES